

Membre du Groupement Hospitaler de Territoire Altantique 1.7

Direction Générale :

Tél.: 05 46 45 50 97 Fax: 05 46 45 52 94 direction@ght-atlantique17.fr Rue du Docteur Schweitzer 17019 La Rochelle Cedex

La Direction commune :

Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis

Hōpital St-Louis

Hôpital Marius Lacroix

Hôpital de St-Martin-de-Ré

Site du Fief de la Mare Centre de Soins de Suite

de Marlonges

Etablissement et Service a' Aide par le Travail « Le Treuil Maulinier »

Centre Hospitalier de Rochefort

Centre Hospitalier de Marennes

EHPAD Résidence "Val de Gères" Surgères

Centre Hospitalier de l'Ile d'Oléron

DECISION n° DG 2024-182 Portant délégation de signature

EHPAD « VAL DE GERES » SURGERES

LA DIRECTRICE GENERALE DU GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE

(Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Ile d'Oléron et EHPAD de Surgères)

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles

- -L.6141-1 relatif aux établissements publics de santé
- -L.6143-7 relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé
- -D. 6143-33 à D.6143-34 et R.6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements, en particulier les dispositions concernant la gestion par une direction commune,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2023 portant détachement de Madame Valérie BENEAT-MARLIER, directrice d'hôpital, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, des Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, et de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 7 août 2023.

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 13 juillet 2022 portant affectation, à compter du 1^{er} septembre 2022, de Madame Sophie LE MER, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social, en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, aux Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, d'Oléron et à l'EHPAD de Surgères,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Madame Béatrice CRAMIER en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1^{er} juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 la nommant également directrice-adjointe au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la décision du Directeur de l'EHPAD de Surgères portant recrutement, à compter du 1^{er} avril 2019 de Madame Noémie SABOURIN, infirmière diplômée d'Etat, puis sa nomination en qualité de faisant fonction de cadre depuis le 1^{er} mars 2022,

Vu la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement par mutation, à compter du 2 septembre 2019 de Madame Céline RENAUDIN, cadre de santé,

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle portant recrutement de Madame Cécile DELPUECH en qualité d'infirmière diplômée d'Etat à compter du 23 novembre 1992, nommée cadre de santé à compter du 1^{er} décembre 2007, affectée sur le Site du Château de Marlonges depuis le 27 juillet 2020,

Vu la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant intégration dans le grade d'adjoint des cadres de Madame GIRAUD Sandrine au sein de l'EHPAD de Surgères à compter du 1^{er} mars 2022.

Vu la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement, à compter du 29 juillet 2019, de Madame Aurélie MOREIRA, adjoint des cadres, Site du Château de Marlonges,

Vu la convention de Direction Commune entre les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Ile d'Oléron et EHPAD de Surgères en date du 6 novembre 2020

Vu l'organigramme de direction commune

DECIDE

Article 1

- 1.1 Madame Sophie LE MER, directrice-adjointe assure la fonction de Directrice de l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères.
- 1.2 La délégation permanente est donnée à Madame Sophie LE MER directrice-adjointe, à l'effet d'exercer les fonctions d'ordonnateur et de signer tous les actes, courriers et décisions courants, relevant de son secteur de compétences, pour ce qui concerne l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères.
- 1.3 Madame Sophie LE MER reçoit délégation permanente à effet de signer :
 - tous actes relatifs aux personnels non médicaux tels que gestion des effectifs, recrutement, gestion des concours, élections professionnelles, discipline, paie, organisation et gestion du temps de travail, grève, projet social, risques professionnels et conditions de travail, GPMC, stages, formation continue, développement professionnel continu du personnel non médical,
 - tous courriers, notes de services, nécessaires à la gestion et au fonctionnement général de son site d'affectation et correspondant aux affaires courantes,
 - les actes de gestion des affaires courantes avec les partenaires extérieurs conventionnés avec les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis,
 - les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents,
 - les autorisations de transport de corps sans mise en bière,
 - les réquisitions judiciaires,
 - les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police,
 - tous les actes de pouvoir de police du Directeur afin de faire assurer à l'EHPAD de Surgères la sécurité des biens et des personnes ainsi que la continuité du service public hospitalier.

Standard: 05 46 85 01 38

- 1.4 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie LE MER, la délégation de signature consentie à l'article 1.3 est donnée à Madame Béatrice CRAMIER, Directrice-adjointe.
- 1.5 Madame Noémie SABOURIN, faisant fonction de cadre de santé à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères, reçoivent délégation permanente pour signer en lieu et place du Directeur et sous sa responsabilité:
 - les actes de gestion des mouvements des résidents (permissions),
 - les formalités en cas de décès.
- 1.6 Dans le cadre de l'astreinte, Madame Noémie SABOURIN, Madame Sandrine GIRAUD. Madame Aurélie MOREIRA, Madame Cécile DELPUECH et Madame Céline RENAUDIN, reçoivent délégation afin de signer toutes pièces et documents se rapportant à la gestion des résidents de l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères, y compris en matière d'état civil, les déclarations de décès et autorisations de transport de corps sans mise en bière.

Article 3

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4

La présente décision modifie la décision n° DG 2024-63 du 8 mars 2024 portant délégation de signature dans les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, le Centre Hospitalier de Rochefort, le Centre Hospitalier de Marennes, le Centre Hospitalier de l'Ile d'Oléron et l'EHPAD de Surgères.

Elle fera l'objet d'une communication aux intéressé(e)s, d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et d'un affichage dans chacun des établissements de la direction commune.

Elle est consultable sur le site internet des établissements du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

OH Direct

640

Fait à La Rochelle, le

n 6 JAN. 2025

La Directrice Générale

Valérie 🏻 NEAT-MARLIER

ewer

Standard: 05 46 07 37 30

Centre Hospitalier

